

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS
DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021**

Décisions :

Au vote à main levée le Conseil Communal décide :

Concernant la modification de l'annexe au règlement communal sur l'épuration des eaux (préavis Municipal 08/2021) : D'accepter le budget tel que présenté, prévoyant un déficit de Fr. 141'000.-

.....

Concernant le budget 2022 (préavis Municipal 09/2021) : D'accepter le budget tel que présenté, prévoyant un déficit de Fr. 141'000.-

.....

Concernant le règlement pour la rémunération de la Municipalité pour la législature 2021-2026 (préavis Municipal 10/2021) : D'approuver le règlement pour la rémunération de la Municipalité pour la période 2021-2026 selon le préavis 10/2021

.....

Concernant Fixation du plafond d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2021 – 2026 (préavis Municipal 11/2021) :
Article 1 :

de fixer le plafond d'endettement net admissible à moyen et long terme à Fr. 11'000'000.- (onze-millions) pour la législature 2021 – 2026.

Article 2 :

d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini à l'article 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts à moyen ou long terme, cela au mieux des intérêts de la commune.

Article 3 :

de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités d'emprunt (Art. 4. ch. 7 LC).

Le Président

La Secrétaire





Stéphane Ayer

Alexandra Piot